

Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe amont
Séance du 3 avril 2019
Compte-rendu

Présents

Collège	Nom	Structure et fonction	Présence
Président	Thierry SPAS	Conseiller municipal d'Arras	X
1^{er} Vice-Président	Jacques PATRIS	Communauté urbaine d'Arras	Excusé
2^{ème} Vice-Président	Alain PHILIPPE	Maire de Gouves	X
3^{ème} Vice-Président	Jean-Paul FONTAINE	Communauté d'agglomération du Douaisis	Excusé
Collège des élus	Bernard LIBESSART	Maire de Montenescourt	X
	Michel SEROUX	Mairie de Haute-Avesnes	
	Claude HEGO	Maire de Cuincy	
Collège des usagers	Gérard BARBIER	UFC-Que choisir	X
	Georges SENECAUT	Nord Nature Arras	X
	Hubert BRISSET	Chambre d'Agriculture Nord - Pas de Calais	X
Collège de l'Etat	Julien JEDELE	DDTM 62	X
	Diane GRUSZKA	DREAL Hauts-de-France	
	Géraldine AUBERT	Agence de l'eau Artois Picardie	X

Etaient également présents :

- Grimonie BERNARDEAU, animatrice du SAGE
- Christophe MANO, Communauté urbaine d'Arras
- Emilien DUFRENNE, Communauté urbaine d'Arras

Ordre du jour

- Présentation de l'état des lieux du SDAGE Artois Picardie
- Avis sur la demande de reconnaissance EPTB du SIDEN SIAN

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte-rendu.

1. Présentation de l'état des lieux du SDAGE

L'état des lieux du SDAGE est présenté par Géraldine Aubert.

Mme Aubert indique que les paramètres à prendre en compte pour évaluer l'état des masses d'eau ont changé. Cela a été demandé par l'Europe et s'applique à tous les Etats membres. Ce changement de thermomètre, plus fin, peut laisser croire que la situation ne s'est pas améliorée sur le bassin, ce qui n'est pas le cas.

Masses d'eau superficielles

Etat écologique : Sur le territoire du SAGE Scarpe amont, la situation s'est améliorée mais il reste encore des efforts à faire, en particulier sur les nitrites et l'ammonium.

Etat chimique : hors HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques – issus de résidus de combustion), l'état chimique est bon. L'ensemble des masses d'eau du bassin Artois Picardie sont dégradées par les HAP, ainsi qu'un grand nombre de masses d'eau en Europe.

Sur les cartes présentées, le code couleur pour caractériser l'état chimique est soit bleu (bon état), soit rouge (mauvais état). Les cours d'eau non masse d'eau (ex : le Gy ou le Crinchon) figurant en bleu, on peut penser, à tort, qu'ils sont en bon état.

Masses d'eau souterraines

Seules 59% des masses d'eau souterraines du bassin Artois Picardie atteignent le bon état. Un seul dépassement des valeurs seuil suffit à déclasser une masse d'eau. M. Brisset se demande si cela est bien représentatif de l'état général de la masse d'eau.

Observations

L'agence de l'eau attend des compléments par rapport à l'état des lieux présenté, notamment en cas de situations très spécifiques au territoire.

M. Spas demande s'il existe une carte de la contamination par les perchlorates. Mme Aubert répond que pour l'instant il n'y en a pas.

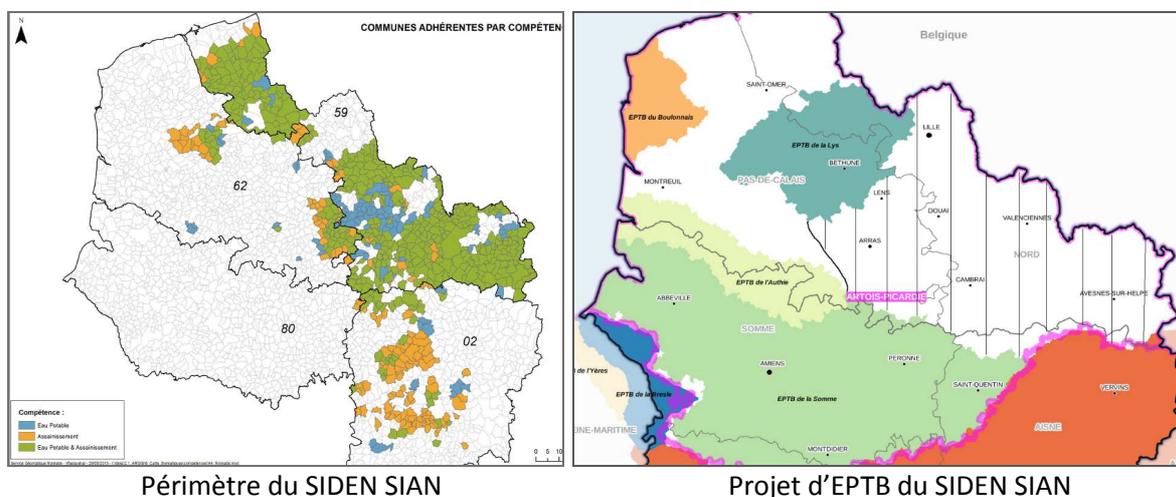
Mme Bernardeau indique que, si la masse d'eau souterraine est en bon état quantitatif, on peut observer localement des déséquilibres. En particulier, les acteurs s'accordent à dire que les assècs en tête de bassin sont de plus en plus étendus. De plus, certains usages, en particulier l'alimentation en eau potable, peuvent localement être mis en péril par une baisse du niveau des nappes. Par exemple, les pompes du captage de Penin ont dû être descendues de 8 mètres en urgence durant l'été 2017.

M. Spas est surpris que la Berce du Caucase ne figure pas dans la liste des espèces exotiques envahissantes.

Enfin, M. Spas se demande pourquoi le bassin de la Sambre est rattaché à l'agence de l'eau Artois Picardie alors qu'il appartient au bassin versant de la Meuse.

2. Avis du bureau sur la demande de reconnaissance EPTB du SIDEN SIAN

Le SIDEN SIAN a déposé une demande de reconnaissance EPTB en décembre 2018, notamment pour l'exercice de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), d'ores et déjà inscrite dans ses statuts.



M. Spas souligne qu'il existe sur notre territoire des structures qui exercent depuis longtemps des missions relevant de la compétence GEMAPI. Il évoque la DIG (déclaration d'intérêt général) pour l'entretien et la restauration du Crinchon, datant de 2005, ou la DIG pour l'entretien et la restauration de la Scarpe rivière, sur laquelle des collectivités voisines (Communauté urbaine d'Arras et Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois) travaillent de concert depuis longtemps, via un système de conventionnement. Sur le volet inondations, la CUA a lancé à l'échelle du SAGE une étude hydraulique et sédimentaire qui permettra d'améliorer la connaissance des inondations.

En la matière, M. Spas ne voit donc pas l'intérêt de confier cette mission GEMAPI au SIDEN SIAN dont l'expérience est quasi nulle, et s'interroge quant à la réelle plus-value que pourrait apporter cette nouvelle organisation territoriale. M. Philippe estime qu'elle serait nulle.

De plus, M. Spas regrette que le SIDEN SIAN n'ait consulté, ni même approché aucune collectivité avant de faire sa demande de reconnaissance EPTB. Il dénonce ce manque de concertation qui apparaît de nature à remettre en cause toute collaboration future, franche et transparente entre tous les territoires.

D'autre part, M. Spas s'interroge sur la pertinence du périmètre proposé, incluant le bassin de la Sambre, qui remet en cause le schéma de cohérence des divers bassins concernés tel qu'il a été adopté à l'unanimité lors du Comité de Bassin au cours de l'année 2018.

Enfin, M. Spas craint que l'organisation présentée par le SIDEN SIAN n'éloigne les acteurs locaux de tout pouvoir décisionnel qui se doit de respecter les spécificités de chacun.

M. Barbier demande si la création d'un EPTB est obligatoire. M. Spas répond qu'une telle structure de coordination doit être créée mais qu'il est préférable qu'elle émerge d'une initiative locale. Il ajoute que les présidents des SAGE Scarpe amont, Scarpe aval, Sensée, Escaut et Marque Deûle se réunissent régulièrement pour discuter des enjeux transfrontaliers, tels que les inondations ou le partage des ressources en eau souterraine. La demande de reconnaissance EPTB du SIDEN SIAN sera d'ailleurs évoquée lors de la prochaine réunion, le 24 avril.

M. Barbier ajoute que le SIDEN SIAN souhaite assurer une mission de coordination entre différents territoires et acteurs, alors qu'il est lui-même un usager important, en particulier pour l'assainissement et l'alimentation en eau potable. Il estime que le SIDEN SIAN, à la fois juge et partie, n'a pas la neutralité nécessaire pour assurer cette mission de coordination et souhaite que la structure chargée de la coordination entre territoire soit totalement indépendante. Il évoque la région, pour piloter une telle coordination, notamment via le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

3. Questions diverses

Ateliers de concertation

M. Brisset évoque la réunion réalisée avec les agriculteurs du GEDA le 28 février dernier. Il regrette le caractère très descendant de cette réunion, qui était annoncée comme une réunion de concertation alors que l'animateur de la réunion avait des cartons déjà préparés qu'il s'est contenté d'afficher au fur et à mesure. Mme Bernardeau explique que cela est lié à l'étape de travail, sur le scénario tendanciel, pour lequel des éléments factuels existent déjà. L'objectif de la réunion était de vérifier si les éléments collectés (et présentés sur les cartons) étaient justes, et d'apporter des éléments complémentaires. Elle ajoute que la prochaine réunion sera beaucoup plus participative puisqu'il s'agira de réfléchir à des leviers pertinents, qui devront émerger des agriculteurs.

MM. Spas et Philippe n'ont pas assisté à cet atelier GEDA, qui était réservé aux agriculteurs, mais ont participé aux ateliers suivants, les 7 et 20 mars. Ils indiquent qu'ils sont ressortis enthousiastes de ces ateliers, qui ont permis à des acteurs n'ayant pas l'habitude de travailler ensemble, d'échanger et de partager leurs points de vue, dans un climat d'écoute et de sérénité. De nombreux participants ont d'ailleurs fait part de leur satisfaction sur la démarche de concertation proposée.

Conférence de l'UFC-Que choisir

M. Barbier indique que l'UFC- Que choisir a organisé une conférence sur l'eau à l'occasion de la journée mondiale sur l'eau qui a rassemblé près de 300 personnes.



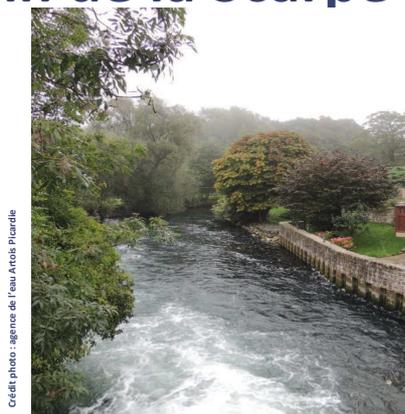
Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Le 3 avril 2019

Ordre du jour

- Présentation du projet d'état des lieux du SDAGE Artois Picardie
- Avis sur le projet de reconnaissance EPTB du SIDEN SIAN

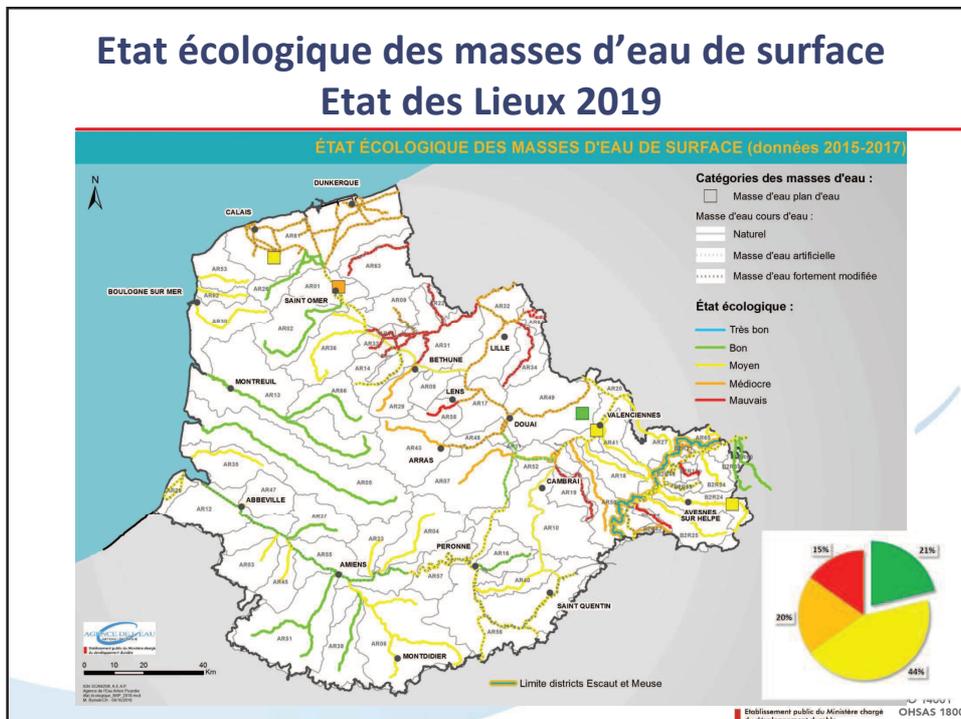
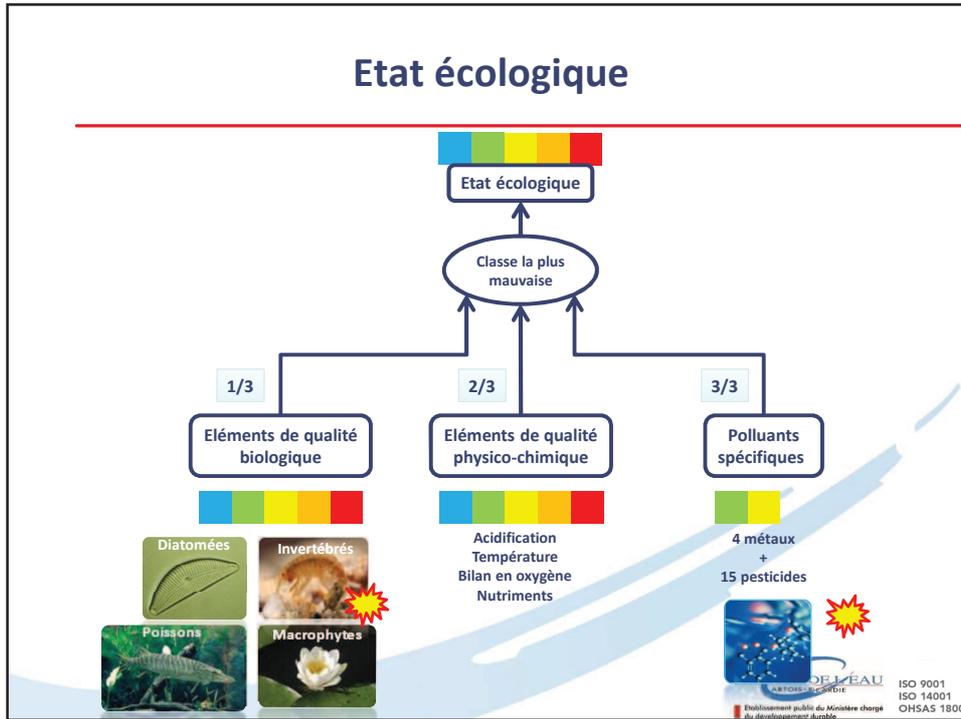
Etat des eaux du bassin de la Scarpe Amont



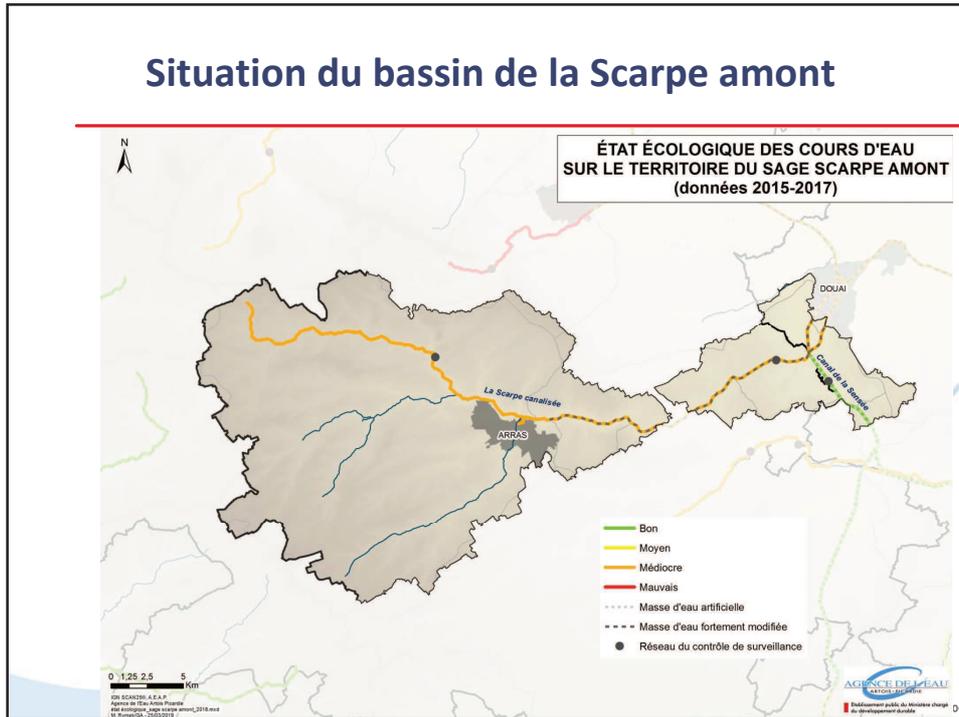
Credit photo : agence de l'eau Artois Picardie

La Scarpe Amont à Fampoux

Etat écologique des masses d'eau de surface



Situation du bassin de la Scarpe amont



Etat chimique des masses d'eau de surface

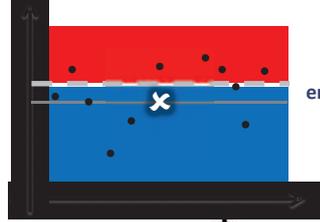


Etat chimique

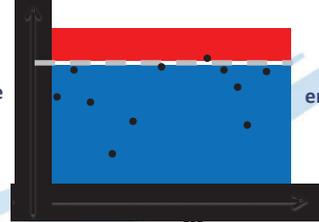


Niveau européen
 Protection des écosystèmes et de la santé humaine
 41 + 12 substances suivies
 Comparaison à des seuils

Concentration moyenne annuelle (MA)



Concentration maximale annuelle (CMA)

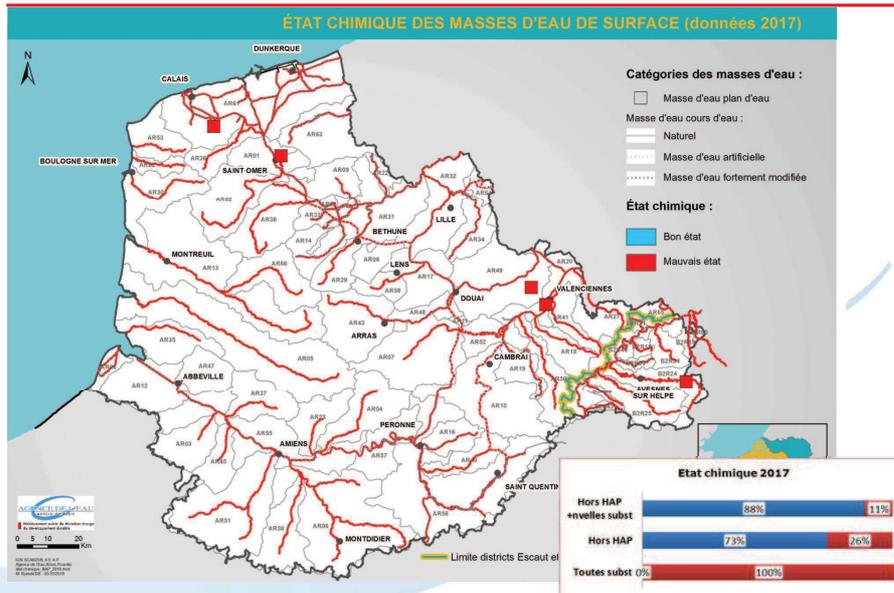


Norme de qualité environnementale (NQE-MA)

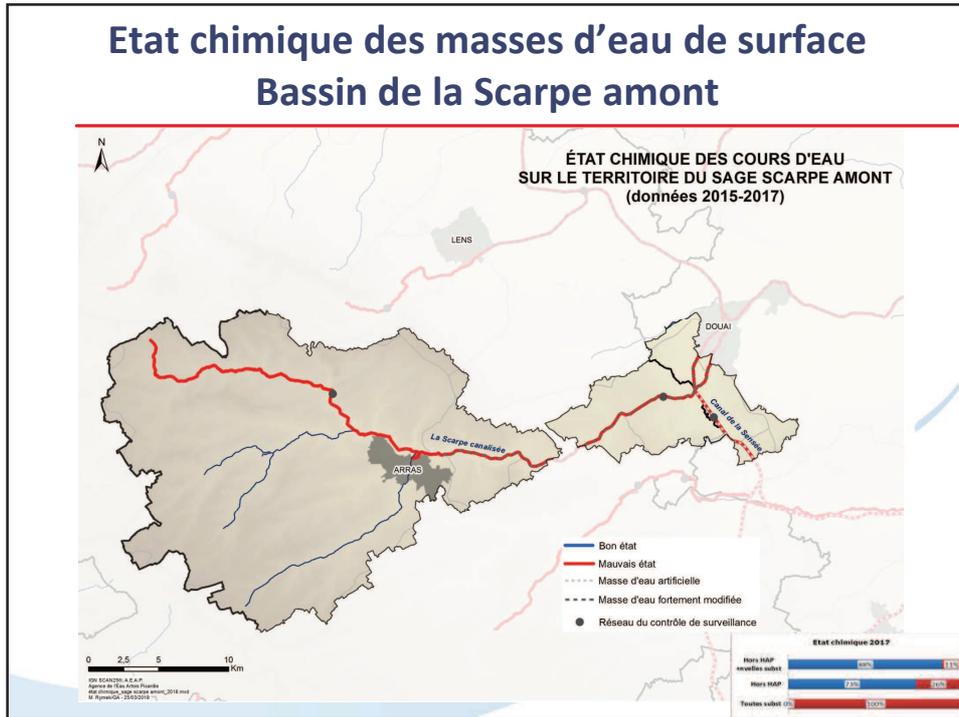
Norme de qualité environnementale (NQE-CMA)

AGENCE DE L'EAU
 ARTOIS-PICARDIE
 Etablissement public du Ministère chargé de l'environnement durable
 ISO 9001
 ISO 14001
 OHSAS 18001

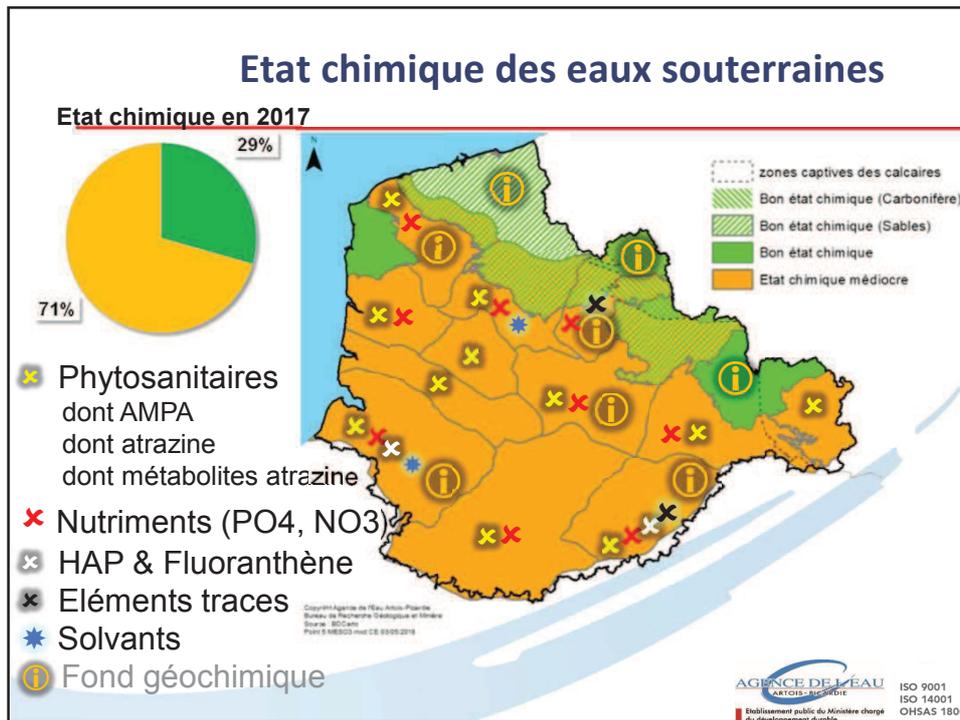
Etat chimique des masses d'eau de surface Etat des Lieux 2019



Etat chimique des masses d'eau de surface Bassin de la Scarpe amont



Etat chimique des masses d'eau souterraines



Examen du projet de reconnaissance EPTB du SIDEN SIAN

Contexte

- Une première demande en décembre 2017
Territoire : Sambre, Escaut, Scarpe, Sensée, Marque-Deûle et **Lys**.
SYMSAGEL : déjà EPTB → Rejet
- Nouvelle demande en décembre 2018

15

Compétences du SIDEN SIAN

- Compétences historiques : Eau et assainissement
 - 714 communes
 - 1 017 669 habitants
- Une mission de coordination et d'animation territoriale via les ORQUE
 - Pilote de 4 ORQUE
 - Partenaire de 2 ORQUE

16

Volonté d'implication dans la GEMAPI

- Compétence à la carte
 - Demandée en juin 2017
 - Validée par arrêté préfectoral en avril 2018
- Objectifs du SIDEN SIAN
 - Etre un acteur proactif de la structuration sur son territoire et même au-delà de son territoire
 - Assurer sa pérennité, notamment en terme de maîtrise de ses outils de production d'eau potable

17

Budget prévisionnel

- Les dépenses pourront concerner :
 - Actions menées sur des ouvrages structurants à grande échelle (inter EPAGE)
 - Actions menées sur les territoires ne disposant pas de structure porteuse ou de maîtrise d'ouvrage
 - Actions menées pour le compte des collectivités adhérentes

18

Budget prévisionnel

- Salaires (1 ingénieur GEMAPI + 2 techniciens supérieurs + 1 assistante) : 257 000 € HT / an
- Frais de structure et encadrement : 51 400 €
- Provision pour frais d'études : 50 000 € / an
- Imprévus divers : 11 600 € / an
- TVA (20%) : 71 000 €

- Total : 444 000 € TTC / an, soit 0,164 €/habitant/an

- Financement : contribution des EPCI selon clé de répartition à définir en comité de l'EPTB

19

Elections du président de la CLE et des présidents de commissions

C'est le moment d'envoyer vos candidatures